

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS DU 04 MAI 2023

Le quatre mai deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Palais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le sept avril deux mil vingt-trois et transmise par voie électronique le sept avril deux mil vingt-trois et sous la présidence de ce dernier.

**Présents :** M. MASSONDO Charles, Mme DAGUERRE Mayie, M. DARRIEUX-JUSON Olivier, Mme CURUTCHET Marie-Jeanne, Mme LEGARTO Monique, M. ROGER-ETCHEGOYEN Jean-Paul, Mme BAUMGARTH Florence, Mme HAGET Marguerite, M. ETCHEPAREBORDE Arnaud, M. AYCAGUER Pettan, Mme PREBENDE Amaia, Mme EYHERABIDE Marie, M. ASTABIE Arnaud.

**Absents :** M. BOURDE Arnaud, M. LABORDE Arnaud, Mme VIVIER Karine, M. CHRISTY Robert, M. GARICOITZ Daniel, Mme AROTCE Marie-Noëlle,

**Absents mais ayant donné pouvoir :**

M. BOURDE Arnaud donne pouvoir à M. MASSONDO Charles  
M. LABORDE Arnaud donne pouvoir à Mme LEGARTO Monique  
M. CHRISTY Robert donne pouvoir à M. AYCAGUER Pettan  
Mme AROTCE Marie-Noëlle donne pouvoir à M. ASTABIE Arnaud

**Secrétaire de séance :** Mme LEGARTO Monique

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 avril 2023
- Compte-rendu par le chargé d'accueil de Bideak
- Approbation du schéma directeur des liaisons intercommunales de mobilité active
- Convention de mise à disposition de la toiture du dépôt communal
- Convention de mise à disposition des locaux à des associations
- Avis sur le projet d'implantation d'une chaufferie pour le projet de la salle omnisports
- Proposition de mise à disposition de terrains communaux
- Signature de la convention de co maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement et de sécurisation sur l'Avenue de Navarre
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

## **0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

M. Astabie fait remarquer que c'est la première fois que les élus qui ont voté contre ont leurs noms indiqués. Monsieur le Maire propose de les enlever, ce qu'il décline.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 13 avril 2023.

### **1. Compte-rendu par le chargé d'accueil de Bideak:**

Intervention de M. ZUZNABAR-INDA

L'ouverture a été anticipée pour les scolaires au lundi 27 mars (expo-photo sur Saint-Palais et Sangüesa) pour se prolonger jusqu'au samedi 25 novembre car de nombreux rendez-vous sont prévus dans le cadre de la thématique sur l'Emigration des Basques vers les Amériques.

#### **EXPOSITIONS PHOTOGRAPHIQUES D'AVRIL (3-29 avril)**

- Médiation auprès des scolaires de Saint-Palais à partir du lundi 27 mars. Au total 356 enfants ont été accueillis avec l'équipe pédagogique cela fait presque 400.

- Visites du site avec focus sur les expos en cours : Groupe d'Entraide Mutuelle, Loisirs et Amitiés, Foyer Rural Denena, Maison de Retraite de Saint-Palais et de Saint-Jean-Pied-de-Port...

Total des visiteurs en avril : 1203

- Total des visiteurs en avril : OT 305 visiteurs, refuge 126 pèlerins

#### **EXPOSITIONS DE PEINTURE (3 mai-10 juin)**

- 2 artistes locales (Sandrine CASSET d'Ibarrolle et Arantxa Lannes d'Ustaritz)

- 2 invités : Piarres Erdozaintzi avec 5 sculptures

Duo de designers OWANTSHOOZY d'Ordiarp qui a travaillé sur le spectacle chorégraphique et musical « Izakiak » de la compagnie Alabena

#### **ANIMATIONS A VENIR (MAI-JUIN)**

Les temps forts de mai-juin :

Vernissage-concert le samedi 13 mai à partir de 16 h

Résidence d'artiste de la compagnie Alabena du 5 au 9 juin avec spectacle « Izakiak » de sortie de résidence le samedi 10 juin à 17 h.

Mercredi 21 juin à partir de 16 h 30 : Fête de la Musique à Bideak (Ecole de musique communautaire)

Samedi 24 juin à 19 h : 100ème représentation du spectacle d'humour et de poésie « l'Heureux Tour » de Jean-François Balerdi, humoriste Bayonnais

## Les temps forts de septembre à novembre :

Avec Zabalik autour du royaume de Navarre avec l'exposition historique Loraldia et une date à retenir le samedi 9 septembre.

Avec Euskal Argentina, un programme très riche autour de l'Emigration des Basques vers les Amériques avec des rendez-vous conférences (les samedis à 17 h) et témoignages (les mercredis à 17 h), soirée clôture le samedi 25 novembre avec un kantaldi.

## **2. DÉLIBÉRATION N° 04052023-1 Approbation du schéma directeur des liaisons intercommunales de mobilité active**

Tous les membres du conseil ont été auparavant destinataires du projet du schéma. Monsieur Pettan Ayçaguer rappelle au conseil municipal que la commune de Saint-Palais en partenariat avec les communes d'Aïcirits-Camou-Suhast, d'Arbérats-Sillègue et de Béhasque-Lapiste ont engagé une étude de mobilités actives visant à définir les tracés et les actions leur permettant de mettre en œuvre efficacement un réseau structuré sur leur territoire.

Le schéma d'intention constitue une vision à long terme du projet de liaisons actives. Il comprend différents itinéraires qui ont été étudiés, précisés, affinés, dans le cadre du schéma de mobilités actives.

Des choix de dispositifs d'aménagement sont proposés sur plusieurs critères : type de voie et les flux de véhicules, le site dans lequel s'inscrit le projet.

Le schéma d'ensemble a fait l'objet d'une traduction en tronçons homogènes. Afin d'accompagner la décision des élus sur la priorisation des aménagements, un dispositif d'application de critères a été élaboré :

- Enjeux environnementaux : traversée d'espaces sensibles (Natura 2000, ZNIEFF, etc...)
- Intérêt de la desserte pour les liaisons domicile travail
- Intérêt d'aménagement
- Contrainte du tracé
- Problématique foncière
- Coût d'aménagement intégrant les problématiques techniques

Il comprend également une proposition de planification qui consiste à pouvoir desservir à moyen terme (2026) chacun des bourgs, dans leur lien avec Saint Palais.

Les aménagements proposés sont prioritairement sur les liaisons menant à Saint Palais, secteur d'emploi et de services principal : liens depuis Aïcirits et Béhasque, et la réalisation des liaisons peu onéreuses (A5, G1 et G4 notamment).

Dans un deuxième temps, l'extension du réseau de cheminements pourrait être constituée le long de la RD 933, vers la ZA de Larramendia, ainsi que la finalisation des liaisons vers les bourgs.

Dans un troisième temps, la liaison aux abords de la RD 933 serait aménagée pour finaliser le traitement de ce linéaire entre Ttarga et Saint-Palais. En dernier lieu, le traitement des extensions plus lointaines pourrait être réalisé.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le schéma directeur des liaisons intercommunales de mobilité active

### **3. DÉLIBÉRATION N° 04052023-2 Convention de mise à disposition de la toiture du dépôt communal**

Monsieur le Maire informe que la société I-ENER a effectué l'étude de la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux. Celui du dépôt communal a été retenu par la société.

Une convention de mise à disposition de cet équipement est proposée.

La Commune met à disposition d'I-ENER les toitures de l'atelier municipal de Saint-Palais afin d'y installer un ensemble d'équipements photovoltaïques de production d'électricité à partir de l'énergie radiative du soleil destiné à être raccordé au réseau public de distribution d'électricité en vue d'une commercialisation par I-ENER de l'électricité ainsi produite.

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin à l'issue d'un délai de 25 ans à compter de la date de raccordement de l'équipement au réseau. I-ENER réalisera les travaux inhérents à la réalisation de l'équipement. Les frais de raccordement au réseau public seront à la charge d'I-ENER. La redevance annuelle de réservation et d'occupation du patrimoine communal est fixée à 2 170 € euros par an.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les termes de la convention tels que présentés et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

### **4. DÉLIBÉRATION N° 04052023-3 Convention de mise à disposition des locaux à des associations**

Madame Curutchet Marie-Jeanne informe le conseil municipal qu'il convient d'attribuer les locaux situés à la maison Touzaa, à l'ancien camping, au dépôt communal et à la mairie à des associations, d'établir des conventions de mise à disposition et de fixer le montant de la redevance pour participer aux fluides et inciter à la sobriété.

Les conventions sont consenties pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

LOCAUX MAIRIE			
Association	lieux		Propositions
AMALIA	5 rue Gambetta 87 m <sup>2</sup> + 17 M <sup>2</sup> (au 3ème étage)	2ème étage	30€/mois + EDF sur relevé compteur
CFDT	2 place Charles De Gaulle bureau avec coin sanitaire	2ème étage - 1er bureau	20 € /mois - définir les jours de présence avec Sauveur Bacho-Bureau partagé
UCA	2 place Charles De Gaulle	2ème étage -2ème bureau (partagé) - Mettre 1 armoire à clé à leur disposition	0€/mois

<b>LOCAUX CAMPING</b>		
<b>Association</b>	<b>lieux</b>	<b>Propositions</b>
LES MIXAINS	410 Chemin Ur alde Local avec évier-wc handicapé (Partagé avec la Croix Rouge)	30€/mois
COMITÉ DES FÊTES	410 Chemin Ur alde-Local avec évier-wc handicapé (avec croix rouge)	15 €/mois
LOISIRS ET AMITIÉS	440 Chemin Ur alde	30 € /mois
CROIX ROUGE	410 Chemin Ur alde-wc handicapé	- €

<b>MAISON TOUZAA</b>		
<b>Association</b>	<b>lieux</b>	<b>Propositions</b>
MUSÉE DE BASSE NAVARRE	111 Avenue de Gibraltar 1er étage porte 1 17 m <sup>2</sup> + balcon	20€/mois
BEGIRADA	111 Avenue de Gibraltar 1er étage porte 4 18 m <sup>2</sup> + remise 4 m <sup>2</sup>	20€/mois
AMIKUZE GÉNÉALOGIE et EUSKAL ARGENTINA	111 Avenue de Gibraltar 1er étage porte 5 15 m <sup>2</sup>	20€/mois

<b>LOCAUX DÉPÔT COMMUNAL</b>		
<b>Association</b>	<b>lieux</b>	<b>Propositions</b>
MOTO CLUB DES 2 GAVES	199 rue des hirondelles 1 container	15 €/mois
TROUPE DE THÉÂTRE DE ST PALAIS	199 rue des hirondelles 1 container	15 €/mois

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les locaux aux associations tel que présenté, d'approuver les termes des conventions et fixe les montants de la redevance tel que présenté.

## **5. DÉLIBÉRATION N° 04052023-4 Avis sur le projet d'implantation d'une chaufferie pour le projet de la salle omnisports**

Monsieur le Maire informe que la Communauté d'Agglomération du Pays Basque a retiré le projet qui lui avait été remis. Aussi cette question est retirée.

## **6.1 DÉLIBÉRATION N° 04052023-5 Proposition de mise à disposition de terrains communaux**

Monsieur le Maire informe le conseil que des terrains situés dans le secteur du centre hospitalier de Saint-Palais sont à ce jour la propriété de la commune et n'ont pas fait l'objet d'une mise à disposition par un bail emphytéotique. Ces parcelles sont actuellement utilisées pour partie par le centre hospitalier. Aussi, il convient de régulariser cette situation sachant que le centre hospitalier a pour projet la création d'un centre de dialyse à Saint-Palais.

Monsieur le Maire propose que les parcelles cadastrées section B n° 1194, B n° 1200, B n° 1220, B n° 1221, soient mises à disposition par un bail à construction pour favoriser ce projet d'un centre de dialyse. Le bail à construction est un bail par lequel le preneur s'engage, à titre principal à édifier des constructions sur le terrain du bailleur et à les conserver en bon état d'entretien pendant toute la durée du bail.

Les parcelles cadastrées section B n° 532, B n° 1198, B 1214, B n° 1222, B n° 1223 seraient mises à disposition par un bail emphytéotique. A contrario du bail à construction, il ne peut être imposé un objet au contrat. Il sera libre et l'emphytéote pourra librement opérer tout changement de destination au lieu loué.

La durée de ces baux sera de 24 ans.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres décide de mettre à disposition par un bail à construction les parcelles proposées et par un bail emphytéotique les autres parcelles. Monsieur le Maire est chargé d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

## **6.2 DÉLIBÉRATION N° 04052023-6 Proposition de mise à disposition de terrains communaux**

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la décision de vendre le bâtiment de l'ancien groupe scolaire à l'association Santé Service, ceux-ci après étude de la faisabilité du projet ont exprimé la nécessité de places de stationnement supplémentaires. Douze places sont nécessaires pour les salariés et usagers.

Il soumet au conseil municipal une proposition de mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée section C n° 580 par bail emphytéotique de 60 ans avec une redevance annuelle de 1000 € indexée sur le coût de la construction. L'Association aura à sa charge la prise en charge des travaux de réalisation de l'aménagement du parking et son entretien. Ce bail s'éteindra si pour une raison ou pour une autre l'association venait à quitter cet espace.

Il est également demandé que les travaux prennent en compte l'aspect paysager de l'équipement.

Le conseil municipal à la majorité des voix (15 pour, 2 contre) des membres décide de mettre à disposition par un bail emphytéotique de 60 ans avec une redevance annuelle de 1000 € indexée sur le coût de la construction. Monsieur le Maire est chargé d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

## **7. DÉLIBÉRATION N° 04052023-7 - Signature de la convention de co maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement et de sécurisation sur l'Avenue de Navarre**

Monsieur le Maire rappelle que la commune va réaliser des travaux d'aménagement et de sécurisation sur la RD 2933 en traverse d'agglomération. Il informe que le Département participe à la réalisation de ces travaux en application du règlement de voirie départemental. Le Département a inscrit cette opération au budget 2023 dans le cadre de l'action D11 Aménagement à la demande de Tiers (ADTRD).

Aussi, la Commune et le Département ont décidé :

- de constituer une co-maîtrise d'ouvrage pour cette opération, en application de l'article L2422-12 du Code de la Commande publique qui ouvre la possibilité de transférer la maîtrise d'ouvrage à un autre maître d'ouvrage,
- de désigner la commune maître d'ouvrage de cette opération et de conclure à ce titre la convention de co-maîtrise d'ouvrage qui suit.

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et d'en fixer le terme dans le cadre de travaux d'aménagement et de sécurisation en traversée d'agglomération sur la RD 2933, en application de l'article L2422-12 du Code de la Commande publique.

La Commune assure la coordination de la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération concernée. Le Département versera des acomptes au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Le programme des travaux pour cette opération porte sur les travaux d'aménagement suivant :

- création de trottoirs sécurisés
- création de piste cyclable
- création d'ilots
- création d'un réseau d'eaux pluviales
- réfection de la chaussée

L'enveloppe financière du projet est fixée à 251 990 € HT soit 302 388 € TTC.

La Commune prend en charge financièrement :

- 50 % de l'assainissement pluvial,
- 50 % des bordures et caniveaux sur la RD,
- 50 % du réseau d'assainissement pluvial
- 100 % des ilots centraux, bourrelets, séparateurs,
- 100 % de la signalisation verticale, horizontale 1
- 100 % des travaux divers (mobilier, feux tricolores, espaces verts)

La part de la Commune s'élève à 145 760 € HT soit 174 912 € TTC

Le Département prend en charge financièrement :

- 50 % du dispositif d'assainissement pluvial,
- 50 % des bordures et caniveaux
- 100 % de la réfection de la chaussée

La part du Département s'élève à 106 230 € HT soit une participation de 127 476 € TTC.

Après avoir entendu le Maire dans des explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les termes de la convention tels que présentés et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de co-maitrise d'ouvrage.

## **12. Compte-rendu des commissions**

### **- Commission Travaux – Urbanisme – Environnement :**

- Camping club des aînées : Il ne reste que la peinture à terminer. La fin des travaux est prévue le 15 mai.

#### - Fronton :

La réfection des sols est prévue fin mai et les travaux de peinture, de remplacement du grillage et de la réfection de la stèle sont prévus début Juin. Le total des travaux est de 31 457 € HT.

#### - Ecole publique :

Suite à l'appel à concurrence aucune offre pour le lot plâtrerie n'est parvenue. Il a été fait appel à plusieurs entreprises. L'Entreprise Masson a répondu pour une offre à 26 401,54 €. Le conseil municipal est sollicité pour accepter l'offre. A l'unanimité des membres l'offre est acceptée et Monsieur le Maire peut signer l'acte d'engagement.

Le total des travaux est de 251 964,88 € HT pour une prévision budgétaire de 273 000,00 €. Les travaux démarreront le 12 Juin. Il sera procédé dans un premier temps au changement des fenêtres.

#### - Projet :

##### - Fondation COS :

Le permis de construire a été déposé pour une Maison relais / Résidence accueil de 25 places sur l'Avenue du bois de la ville à côté du bâtiment Doumengine : il comprend 22 T1 et 3 T2 et des bureaux. L'instruction est en cours. Une rencontre avec le service instructeur de la CAPB doit avoir lieu pour discuter de certains points. La fondation COS n'est pas venue nous présenter le projet avant de le déposer.

#### - Electricité :

Aucun rendez-vous avec le TE 64 n'est programmé pour la mise en route de « J'allume ma rue » Les 75 jours d'études sont dépassés. Après plusieurs appels nous n'avons rien reçu.

#### - Factures électricité :

Les factures de 2023 pour Airetik et Bideak nous sont parvenues. L'augmentation de 65 % indiquée est passé à + de 200 %.

Après avoir pris contact avec TE 64, ceux-ci doivent regarder le pourquoi de cette augmentation. Nous avons fait des devis pour le changement des ampoules

- bureaux de la mairie en LED : 2000,00 €



- le marché couvert : 7000,00 €

Pour le trinquet une étude sera faite au préalable afin de pouvoir solliciter des subventions.

- Panneau Photovoltaïque :

La société Soltea a été contactée afin de voir les possibilités sur les bâtiments communaux.

**- Commission vie scolaire – éducation – jeunesse – sports :**

- Cyclo Amikuze :

L'Amikuze organisé le 30 avril dernier a réuni plus de 300 participants. Toutes les félicitations au cyclo.

- Conseil des jeunes : Le prochain conseil est le 14 mai 2023 à la salle d'honneur.

- Centenaire du fronton :

Les invitations ne seront pas envoyées nommément. Une information paraîtra sur les réseaux sociaux. Les inscriptions devront se faire auprès de l'USSP Pelote. La journée est prévue le 02 juillet prochain.

7 photos géantes de pelotaris seront mises en place sur des façades de bâtiments.

**- Commission – Vie associative et culturelle :**

- Films :

L'association Argitze propose de s'appuyer sur les fonds patrimoniaux des films des familles Guélot et Léonard Berrogain pour créer un Ciné Concert en plein air le lundi 14 Août 2023. Il a été retenu 6 thèmes : les marchés, les fêtes à Saint-Palais, la pelote, la vie Saint-Palaisienne, la religion, sports.

Nous avons sélectionné les films concernés par chaque thème. Le monteur professionnel se chargera de faire le choix des séquences par thème. L'objectif étant de faire des projections de 10 mn par thème, mises en musique ou animées par des groupes locaux.

Jacques Garay a déjà travaillé sur 4 films de sa famille. Il nous a confié son travail. Nous pourrions éventuellement nous en servir pour faire des projections cet hiver à la salle Saint-Louis.

- Bideak : Le compte rendu de l'activité de Bideak a été effectué par Alain.

- Déchets :

Les points de collecte des 27 communes seront mis en route au mois de mai.

A compter du 02 mai les horaires de la déchèterie de Saint-Palais changent :

Lundi 14 h / 18 h

Mercredi, vendredi, samedi 9 h / 12 h et 14 h / 18 h  
Fermé mardi et jeudi

### **- Commission –Economie- Animations- Communication :**

Rappel de dates :

- 03 juin : préparation des animations de l'été
- 10 juin : Organisation par l'école de musique : concert à Saint-Louis en présence de 50 enfants d'amikuze et de Sanguesa.
- 21 juin : fête de la musique

### **- Commission Finances :**

#### **A. LA COMMUNE**

##### **I. Etat de la trésorerie de la commune au 30/04/2023**

La trésorerie au 30/04/2023 s'élève à 468 646 € contre 422 774 € au 1<sup>o</sup> janvier 2023, en ce compris le solde du Fonds de Concours dédié à la Salle de Sports.

En effet, le Fonds de Concours octroyé par la Communauté des Communes d'AMIKUZE pour la Salle de Sports s'élève à :

- o 391 064€ selon le décompte actualisé figurant sur le Budget Primitif 2020 voté par le conseil municipal précédent du 03/09/2020.
- o La trésorerie au 31/03/2023 s'élève à 405 454 € contre 422 774 € au 1<sup>o</sup> janvier 2023, en ce compris le solde du Fonds de Concours dédié à la Salle de Sports.

En effet, le Fonds de Concours octroyé par la Communauté des Communes d'AMIKUZE pour la Salle de Sports s'élève à 391 064 € selon le décompte actualisé figurant sur le Budget Primitif 2020 voté par le conseil municipal précédent du 03/09/2020.

##### **II. Les équilibres financiers**

Le TDB au 30/04/2023 fait état de Recettes de fonctionnement d'un montant de 574K € soit 29% des recettes prévisionnelles et un montant de charges de fonctionnement de 467K € soit 25% des dépenses prévisionnelles ; Sachant que les 4 premiers mois représentent 33% de l'exercice, il ressort que, au regard du budget primitif, les recettes et les dépenses de fonctionnement sont inférieurs à la linéarité prévue au budget.

L'excédent de fonctionnement sur les 4 premiers mois s'élève ainsi à 106K €.

Dans la section investissement, les recettes sont de 124K € pour des dépenses de 188K € (Remboursement prêt de 63K€ et investissements à hauteur de 125K €).

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève, sur les 4 premiers mois, à la somme de 64K€, montant financé par l'excédent de fonctionnement de la période.

#### **B – BIDEAK**

Les recettes au 30/04/2023 s'élève à 35K € en ce compris les charges salariales prises en charge par la commune à hauteur de 30K €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 33K € en ce compris les charges de personnel prises en charge par la commune à hauteur de 30K€ et qui seront comptablement régularisées en fin d'exercice. IL n'y a pas d'investissement au cours des 4 premiers mois de 2023. Sa trésorerie s'élève à 6K € contre 3K € au 31/12/2022.

## **6. Questions diverses**

08 mai 2023 : cérémonie devant le monument aux morts

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.

*Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 04052023-1 à 04052023-7.*

<u>Signature du Maire :</u>          	<u>Signature du secrétaire de séance :</u>          
---	--